

NEWSLETTER

Pôle Santé - Fidal Grand Est



Newsletter - Pôle Santé

Chères toutes, chers tous,

Nous avons le plaisir de vous adresser la première édition de la newsletter du **Pôle Santé de Fidal Grand Est**, pensée pour accompagner l'ensemble des acteurs du secteur de la santé dans leur quotidien juridique.

Notre pôle **conseille** et **défend** établissements de santé, biotechs, officines, professions réglementées et industries des produits de santé, avec une approche transversale intégrant les enjeux réglementaires, économiques, scientifiques et commerciaux propres à chacun.

Retrouvez à chaque édition des analyses concrètes et des points de vigilance opérationnels pour naviguer dans un environnement en constante évolution.

Au programme

Fiscalité pharmaceutique

Contribution M & Réformes 2025-2026

Par Anne-Sophie Peignelin

Contribution M : l'une des plus lourdes du secteur

Un contentieux en cours ouvrant des perspectives en 2025: le juge prononce **la restitution des contributions** dont les laboratoires se sont acquittés au titre de l'année 2021, mais la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 (LFSS 2026) rebat les cartes et **annule les effets des**

Sommaire

[Fiscalité pharmaceutique](#)

[Distribution / Produits pharmaceutiques](#)

[Propriété intellectuelle](#)

[Structuration des professions de santé](#)

[Données et numériques](#)

[Lire la suite](#)

Distribution / Produits pharmaceutiques

Commerce électronique de médicaments : le passage à un régime de déclaration préalable en 2026

Par Julie Feger-Katz

La réglementation applicable à la vente en ligne de médicaments connaît une évolution majeure avec la publication, le 28 février 2026, d'un décret et d'un arrêté précisant les modalités du nouveau régime de déclaration préalable. Ce dispositif, qui se substitue au régime d'autorisation, entrera en vigueur le 30 avril 2026.

[Lire la suite](#)

Propriété intellectuelle

Marques et enjeux de santé publique

Par Charlotte Ungerer & Thibaud Lelong

En France, la protection des médicaments par des marques est encadrée par des règles strictes qui visent à concilier propriété intellectuelle et intérêt public. Le droit des marques permet aux laboratoires de protéger l'identité de leurs produits, mais il rencontre des limites spécifiques liées à la sécurité des patients, à l'accès aux génériques et à la santé publique.

[Lire la suite](#)

Structuration des professions de santé

Vers une ouverture du capital des Sociétés d'Exercice Libéral des professions de santé ?

Par Agnès Dupont

Le décret n° 2025-1216 du 11 décembre 2025 vient compléter, pour les professions de santé,

Membres

Pour en savoir plus sur les membres du pôle, cliquez ici :

[Découvrir](#)

Envie d'en savoir plus ?

Consulter notre plaquette de présentation pour découvrir notre accompagnement dans ce domaine :

[Consulter](#)

l'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 qui a clarifié et unifié le cadre juridique applicable à l'exercice en société des professions libérales réglementées.

[Lire la suite](#)

Données et numériques

La gouvernance des prestataires informatiques en santé

Par Aurélie Klein & Alexandre Brechbiell

Les acteurs du secteur de la santé s'appuient sur un écosystème dense de prestataires informatiques, tels que des éditeurs de logiciels métiers, des éditeurs de solutions SaaS, des hébergeurs de données de santé ou encore des intégrateurs. Cette externalisation de la gestion de leur système d'information, devenue incontournable, s'accompagne toutefois d'un constat récurrent : celui de relations de dépendance souvent insuffisamment encadrées, voire non contractualisées, y compris pour des prestations critiques.

[Lire la suite](#)

Le droit d'inventer demain

Fidal Avocats :

contact.grandest@fidal.com

Fidal, 8 bureaux en Grand Est :

Auxerre, Epinal, Metz, Mulhouse, Nancy, Reims, Strasbourg et Troyes.

FIDAL
AVOCATS

www.fidal.com



Fidal - Société d'avocats - Société d'exercice libéral par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance. - Capital : 6 000 000 Euros - 525 031 522 RCS Nanterre TVA Union Européenne - FR 42 525 031 522 - NAF 6910Z - Siège social : 4-6 avenue d'Alsace - 92400 Courbevoie - France - T : 01 46 24 30 30 - Barreau des Hauts-de-Seine

Vous recevez cette information car vous êtes inscrits dans la liste des abonnés à la lettre d'information. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679), vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant par mail à dpo@fidal.com ou par courrier : Délégué à Protection des Données, 4-6 avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie
Vous disposez également du droit de vous désabonner de notre liste de diffusion.

Pour vous désabonner cliquer [ici](#)